



COMMUNIQUÉ / ENTREPRISE GÉNÉRALE MALTA FORREST (EGMF)

Lubumbashi, le 05 avril 2012

Réaction à la campagne diffamatoire menée par les ONG ACIDH, FIDH et RAID à l'encontre d'EGMF

Certains médias belges ont relayé ce jeudi 5 avril 2012 une campagne diffamatoire menée par l'ONG congolaise ACIDH et ses partenaires FIDH et RAID à l'encontre de la COMPAGNIE MINIERE DU SUD KATANGA (CMSK), et en particulier à l'égard de l'un de ses deux actionnaires, l'ENTREPRISE GENERALE MALTA FORREST (EGMF). Les trois ONG en question, ACIDH, FIDH et RAID, affirment également avoir demandé au Point de Contact National belge de l'OCDE de se saisir du dossier.

Au vu du caractère grave des accusations portées à son encontre, des accusations calomnieuses, EGMF tient à réagir avec fermeté et n'exclut aucune piste, en ce compris judiciaire, à l'encontre d'ACIDH et ses partenaires, FIDH et RAID. Ceux-ci affirment, à tort, qu'EGMF serait l'un des responsables de la démolition de 500 habitations de creuseurs illégaux aux abords de la mine de Luiswishi, dans la Province du Katanga, des faits remontant à 2009. Pire encore, ACIDH, FIDH et RAID tiennent la société pour responsable de blessés sur le même site, notamment des citoyens congolais. Ces accusations sont évidemment mensongères, totalement fausses.

En novembre 2009, la mine de Luiswishi a été envahie par des centaines de creuseurs clandestins. Au vu de l'insécurité et des violences générées par la présence de ces illégaux, des violences dont ont souffert aussi bien les habitants du village de Kawama que les employés de CMSK et de ses sous-traitants, dont les travailleurs d'EGMF, une évacuation des creuseurs clandestins a été décidée par les autorités politiques et judiciaires congolaises compétentes, et ce, dans le respect de la législation congolaise en vigueur. Aucun agent d'EGMF n'a participé de manière volontaire à l'expulsion de creuseurs illégaux. Après expulsion, les campements sauvages ont été détruits, sur ordre des mêmes autorités politiques et administratives. Si des véhicules de la société minière ont en effet été utilisés dans le cadre de la démolition légale, c'est sur réquisition des autorités katangaises compétentes. Ni CMSK, ni ses sous-traitants (*dont EGMF*), ni ses actionnaires (*GECAMINES et EGMF*) n'ont été impliqués dans l'expulsion et la démolition des campements illégaux.

Par contre, grâce à cette expulsion, en 2009, les activités industrielles de CMSK ont pu être relancées et les habitants de Kawama ont enfin retrouvé leurs terres et une véritable sécurité.

Il n'y a eu aucune violence perpétrée par les agents d'EGMF, ni à l'encontre des creuseurs illégaux, ni et encore moins à l'égard des habitants de Kawama. Au contraire, depuis de longues années, CMSK et EGMF soutiennent des initiatives au profit des habitants de Kawama. Les sociétés y soutiennent des agriculteurs locaux et y ont construit une maternité, des structures d'adduction d'eau potable de même que des salles de classe, pour ne citer que quelques exemples. Ces actions concrètes et positives sont également menées par la FONDATION RACHEL FORREST, qui de 2007 à 2011, a octroyé plus 11,2 millions de dollars à des projets

sociaux dans la Province du Katanga, notamment à Kawama. Dans ce contexte, les relations entre les habitants du village de Kawama et les sociétés CMSK et EGMF sont excellentes.

Il importe encore de noter les éléments suivants. L'ENTREPRISE GENERALE MALTA FORREST soutient le respect de l'éthique et de la transparence dans les affaires. Les sociétés dont EGMF est actionnaire, en ce compris CMSK, ont été les premières en RDC à souscrire à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE).

De même, en novembre 2005, l'OCDE elle-même faisait savoir, par voie de communiqué de presse, qu'elle « *est, d'une manière générale, d'avis que le groupe Forrest, tant dans ses investissements directs dans ce pays (la République Démocratique du Congo) que dans les investissements indirects, e.a. dans des joint venture avec d'autres entreprises, et dans lesquelles le groupe Forrest a une participation minoritaire, a suivi autant que faire ce peu les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales* ». En d'autres termes, l'OCDE a déjà fait savoir par le passé que les entreprises du GROUPE FORREST INTERNATIONAL, par exemple EGMF, respectent les Principes directeurs, les mêmes Principes directeurs que nous accusent ACIDH, FIDH et RAID de ne pas respecter !

L'attaque soudaine et infondée des ONG ACIDH, FIDH et RAID dans la presse belge est étrange et laisse peser des soupçons sur leurs objectifs réels. Ceci est d'autant plus vrai que l'ENTREPRISE GENERALE MALTA FORREST est entrée en discussion avec l'ONG FIDH il y a à peine trois mois, un dialogue étrangement interrompu par les ONG elles-mêmes ce jeudi 5 avril. Pour quelles raisons, nous l'ignorons.

L'ENTREPRISE GENERALE MALTA FORREST privilégie toujours le dialogue et déplore par conséquent que des ONG choisissent la voie de la confrontation. Il nous faut d'ailleurs constater qu'ACIDH est coutumière du fait et qu'à aucun moment, l'ONG n'a tenté de prendre contact avec la société CMSK, ce qui est contraire à toute éthique.

L'ENTREPRISE GENERALE MALTA FORREST prendra toute initiative susceptible de laver son honneur dans ce dossier.

Contact :

Olivier Alsteens

oal.gfi@forrestgroup.com

0032.10.23.96.63

Henry de Harenne

hdh.gfi@forrestgroup.com

0032.10.23.96.55